



Alliance Française  
Bordeaux Nouvelle-Aquitaine

# EXAMEN CIVIQUE

## FICHE D'INSCRIPTION

FRANCE  
ÉDUCATION  
INTERNATIONAL

### CANDIDAT

Nom de naissance en majuscules : .....

Nom d'usage : ..... Prénoms : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Sexe :  Femme  Homme

Pays de naissance en majuscules : ..... Nationalité : .....

Numéro étranger AGDREF\* : ..... Téléphone\* : .....

**IMPORTANT : Courriel\*** en majuscules : .....@ .....

Les informations reçues par l'Alliance Française sont confidentielles et protégées dans le cadre de la loi informatique et libertés N°78-17 (CNIL) modifiée et dans le respect du RGPD.

### SESSION DU JEUDI 16 AVRIL 2026

L'Examen civique se compose de **40 questions à choix multiples (QCM)**.

Il comprend **28 questions de connaissance** et **12 mises en situation**, portant sur cinq thématiques : les valeurs de la République, les institutions, les droits et devoirs, l'histoire et la culture, et la vie en société en France.

La **durée de l'examen est de 45 minutes, sur ordinateur**.

Le niveau de difficulté varie selon le titre de séjour visé (carte séjour pluriannuelle, carte de résident ou naturalisation). Pour réussir, il faut obtenir **au moins 32 bonnes réponses (80 %)**.

### OBJECTIF VISÉ :

- Carte de séjour pluriannuelle (niveau A2)  
 Carte de résident (niveau B1)  
 Naturalisation (niveau B2)  
 J'ai besoin d'un aménagement d'épreuve (tiers-temps) – Je joins le certificat médical prévu à cet effet.

**Pièce obligatoire à fournir : Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité**

**TARIF : 75 €**

Mode de paiement :  Virement bancaire  Carte Bancaire  Chèque  Espèces

**Pour effectuer un virement :** Banque BNP Paribas Bordeaux Chapeau Rouge, 40 cours du Chapeau Rouge 33000 Bordeaux  
Code IBAN: FR76 3000 4003 2000 0101 94 77 670 / Code BIC: BNP AF RPP BOR

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES IMPORTANTES

- **Votre pré-inscription doit être valide sur le portail de France Education International.**
- Votre inscription ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement.
- Un délai minimum de 24 heures doit être respecté entre deux inscriptions à l'examen civique.

J'accepte la collecte des données à caractère personnel marquée d'une \* à des fins de formation.

Fait le : ..... / ..... / .....

**SIGNATURE :**

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES EXAMENS

### Modalités d'inscription :

- L'inscription à l'examen civique est validée à la réception du dossier d'inscription complet (fiche d'inscription complétée, copie d'une pièce d'identité en cours de validité et paiement).
- Aménagement des épreuves : tout problème médical nécessitant des aménagements spécifiques (tiers temps supplémentaire) doit être signalé au moment de l'inscription et accompagné d'un certificat médical. Aucun aménagement ne sera possible s'il est signalé le jour de l'épreuve.

### Report et remboursement :

**Conformément à l'article 1218 du Code civil, les inscriptions sont considérées comme fermes et définitives et ne peuvent donner lieu à un remboursement. Un seul report sur une session ultérieure pourra être proposé, sous réserve de disponibilités, et ce uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (maladie, empêchement professionnel).**

### Passation :

Le candidat doit se présenter à l'examen, muni de sa convocation, d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité, titre de séjour, permis de conduire) et des ses codes d'accès à son espace candidat France Education International.

Les horaires des épreuves ne sont pas modifiables.

Tout retard à une épreuve entraînera l'impossibilité de passer les épreuves et aucun report ou remboursement ne sera accordé.

### Résultats :

Les résultats sont disponibles 12h après la passation de l'examen, dans l'espace candidat en ligne sur France Education International.

Aucun résultat ne sera communiqué par mail ou par téléphone.

Pour toute réclamation, le candidat devra contacter le Centre International d'études pédagogiques (FEI) : <https://www.france-education-international.fr/>.

Un délai minimum de 24 heures doit être respecté entre deux inscriptions à l'examen civique.